

BUDGET PRIMITIF 2024
Budgets Principal et Annexes



RAPPORT DE PRESENTATION
Conseil Municipal du 21 décembre 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE 1 - BUDGET PRIMITIF

I.	Equilibre et structure du budget 2024.....	page 05
II.	La section de fonctionnement.....	page 07
III.	La section d'investissement.....	page 21
IV.	Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.....	page 29

PARTIE 2 – BUDGETS ANNEXES

I.	Le budget du Théâtre.....	page 30
II.	Le budget du Service Funéraire Public.....	page 32
III.	Le budget du Crématorium.....	page 34
IV.	Le budget des Parkings Aménagés.....	page 36
V.	Le budget de la ZAC République Gambetta.....	page 38

PARTIE 3 – RATIOS FINANCIERS ET DETTE

I.	Informations financières – Ratios.....	page 39
II.	Synthèse de la dette tous budgets au 01/01/2024.....	page 40
III.	Les emprunts garantis.....	page 43

Préambule

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires au Conseil Municipal le 9 novembre 2023, le Budget Primitif constitue la deuxième étape du cycle budgétaire 2024 de la collectivité. Il sera complété par la reprise des résultats et restes à réaliser de l'année 2023 dans le cadre d'une décision modificative à intervenir après le vote du compte administratif. En effet, la Ville de Roanne a fait le choix de l'efficacité en votant le BP dès le mois de décembre, sans attendre de connaître les résultats de l'année N-1, permettant ainsi aux services municipaux d'engager les actions dès les premiers jours de l'exercice en disposant de la visibilité financière nécessaire.

Pour rappel, les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du projet de mandat et s'articulent autour de trois axes prioritaires définis par l'exécutif municipal pour 2024 : sécurité, sobriété et solidarité.

1. Sécurité

La qualité de vie et la tranquillité publique dans tous les quartiers de Roanne resteront des priorités avec un renforcement des actions visant à mieux lutter contre les comportements inciviques. En 2024, la présence territoriale de la police municipale se trouvera ainsi renforcée par la création d'une équipe de nuit, qui impactera les charges de personnel et les charges à caractère général, y compris pour les budgets nécessaires à la formation et l'équipement des nouveaux agents, et par l'adaptation du dispositif de vidéo protection.

L'impératif de sécurité se traduira également dans le budget 2024 par un accroissement des crédits consacrés aux équipements favorisant la pacification de la voirie : ralentisseurs, voies cyclables...

2. Sobriété

La transition énergétique et la protection de l'environnement restent aussi des axes forts de la politique municipale avec le renforcement du plan de sobriété mis en place en 2022. Outre les nombreux investissements favorables à cet objectif inscrits au PPI et déclinés dans le budget d'investissement 2024, cette thématique est aussi très présente dans les arbitrages de la section de fonctionnement. Les actions du plan de sobriété élaboré en 2022 sont ainsi reconduites voire développées. Les périodes d'éclairage public seront optimisées pour concilier sécurité et sobriété, la gestion étant facilitée par la mise en place progressive d'un dispositif de télégestion centralisée dans le cadre des travaux (démarrés à l'automne 2023) de rénovation des équipements d'éclairage et de mise en place de luminaires led sur l'ensemble du parc. De même, la gestion de l'ouverture et du chauffage de l'ensemble des bâtiments publics est optimisée pour une fois encore concilier, autant que faire se peut, confort d'usage et économie d'énergie. Après l'emblématique rénovation énergétique du Centre Administratif, les investissements en matière d'isolation des bâtiments seront poursuivis.

3. Solidarité

Dans un contexte de forte inflation, la municipalité souhaite maintenir son soutien aux roannais en participant à la préservation de leur pouvoir d'achat. En plus de l'absence d'augmentation des taux de fiscalité directe pour la 9^{ème} année consécutive après une baisse de 3 % opérée en 2015, cet objectif se traduit dans le projet de BP 2024 par de nombreuses mesures concrètes telles que :

- Hausse de la subvention globale au CCAS pour accompagner les mesures de l'établissement en faveur des roannais les plus fragiles,
- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec des subventions d'aide à la rénovation de l'habitat,
- Maintien de la plupart des tarifs municipaux pour les services en faveur des familles, notamment les tarifs de la restauration collective,
- Création d'un groupement d'achat d'énergie en vue d'obtenir, par la massification, un prix de l'énergie plus compétitif,

- Refonte par le CCAS du système d'attribution des aides individuelles pour en améliorer l'efficacité, création du dispositif Roanne Activ.

Sur le plan financier, la stratégie de la Ville pour décliner ces orientations dans le budget 2024, s'appuie sur les mêmes fondamentaux que les années antérieures, à savoir :

- **Maîtriser autant que possible la hausse des dépenses de fonctionnement pour contenir les effets de l'inflation et limiter la baisse de l'autofinancement.**

- **Optimiser les recettes sans accroître la pression fiscale sur les Roannais.**

Les taux de taxes foncières n'évolueront pas pour préserver le pouvoir d'achat des Roannais. Certains tarifs connaîtront un ajustement mais les tarifs impactant directement le budget des familles ne seront pas augmentés, la Ville prenant à sa charge les effets de l'inflation.

- **Sécuriser le financement du programme d'investissement.**

Dans cet objectif, il importe de s'appuyer sur les 3 leviers possibles que sont :

- l'autofinancement dégagé par le fonctionnement, qui doit être maintenu à un bon niveau,
- l'augmentation des ressources externes d'investissement, notamment les subventions d'investissement. A ce titre, il faut souligner, parmi d'autres l'obtention en 2023 de nouvelles subventions DSIL (pour le projet République Gambetta) ou Fonds Vert (pour le projet Foch Sully),
- le recours à l'emprunt pour compléter le besoin de financement. Rappelons à cet égard la contractualisation en 2023 d'un financement « Intracting » de 3 M€ au taux de 0,75%, auprès de la Banque des territoires pour financer l'opération de rénovation de l'éclairage public (voir partie dette).

Le présent rapport de présentation du Budget Primitif a pour vocation de décliner ces orientations en synthétisant et commentant les données chiffrées détaillées dans les maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre réglementaire et sont annexées à la délibération de vote du BP.

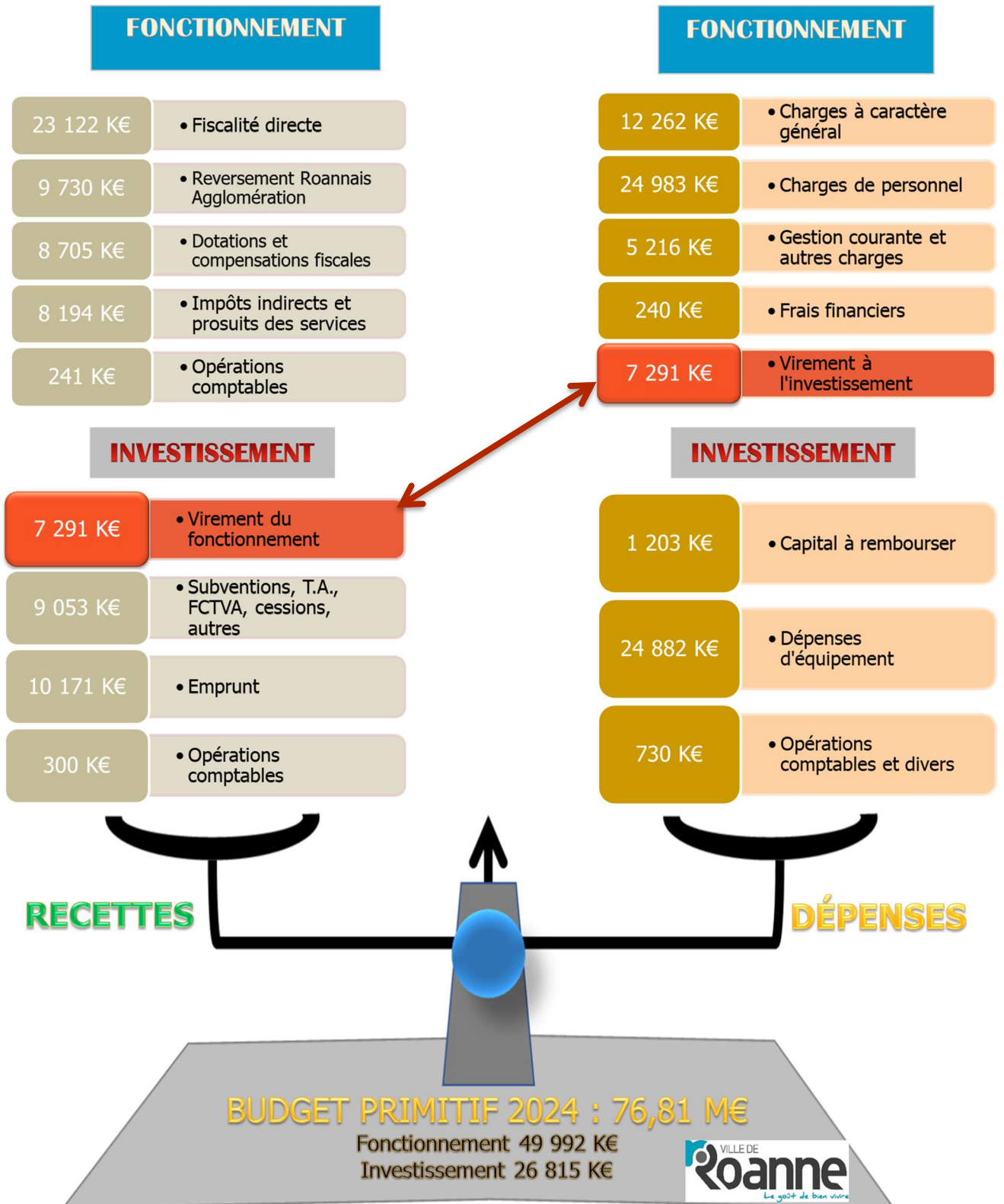
L'analyse des évolutions budgétaires proposées, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, se fonde sur des comparaisons par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Or cette année, suite au changement de nomenclature comptable, validée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 9 novembre 2023, il est nécessaire d'effectuer un retraitement du BP 2023.

En effet, les budgets de la Ville de Roanne régis par la nomenclature M14 passent au 1er janvier 2024 en M57. Les budgets concernés sont le Budget Général ainsi que les budgets annexes relatifs à des Services Publics Administratifs (Théâtre et ZAC République Gambetta). Ainsi, afin de comparer correctement le BP 2024 avec le BP 2023, une conversion des comptes 2023 a été opérée sur ces budgets. En effet, certains comptes changent et surtout, la plupart des comptes se trouvant sur les chapitres 67 et 77 est transférée respectivement sur les chapitres 65 et 75 en M57. Les autres budgets annexes relatifs à des Services Publics Industriels et Commerciaux (Service Funéraire Public, Crématorium et Parkings aménagés) restent en M4.

Le présent rapport décrit l'équilibre global du BP 2024 et des Budgets Annexes et détaille les principales évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement. Il analyse également l'impact de ce budget sur les principaux indicateurs financiers de la Ville de Roanne. Il répond ainsi, notamment à travers les éléments de synthèse de la partie 1, aux exigences de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

PARTIE 1 - BUDGET PRIMITIF

I. EQUILIBRE ET STRUCTURE DU BUDGET 2024



❖ Un budget cumulé de 76,8 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 50 M€ en évolution de 2,8 M€ par rapport à 2023 soit 5,84 %. La section d'investissement s'équilibre à 26,8 M€ en évolution de 3 M€ par rapport à 2023 soit 12,39 %.

❖ Un autofinancement qui finance près de 28% des dépenses d'équipement

La ville peut financer près de 28% de ses investissements (hors remboursement de la dette) avec l'épargne qu'elle dégage de la section de fonctionnement.

ÉPARGNES (en K€)	BP 2023	BP 2024	Évolution en K€	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement	46 992	49 751	2 759	5,87%
Dépenses réelles de fonctionnement	40 725	42 701	1 976	4,85%
Capacité d'autofinancement brute	6 267	7 050	783	12,49%
Amortissement du capital de la dette	1 115	1 203	88	7,89%
Capacité d'autofinancement nette	5 152	5 847	695	13,49%

L'épargne brute 2024 est en augmentation de 783 K€ par rapport à 2023 en raison de recettes fiscales plus importantes.

L'épargne nette est en hausse de 695 K€ malgré la contraction d'un emprunt sur 2023 augmentant ainsi les remboursements des emprunts. En effet, la gestion active de la dette a permis d'obtenir de très bonnes conditions de financement et d'atténuer ainsi les effets de la hausse des taux.

Le financement de l'effort d'investissement repose aussi sur une optimisation de la recherche de subventions auprès de tous les financeurs potentiels (détail page 23).

❖ Un recours à l'emprunt contenu et sécurisé pour compléter le besoin de financement

Le programme d'investissement 2024 nécessitera un recours à l'emprunt. L'emprunt inscrit au budget, de l'ordre de **10,2 M€**, sera réduit, dès la première décision modificative de l'année 2024, lors de la reprise des résultats 2023.

Cette prévision s'inscrit dans le cadre de la prospective financière sur la totalité du mandat 2020-2026, actualisée en septembre 2023. Au 1^{er} janvier 2024, la Ville dispose d'un niveau d'endettement toujours bas, soit 18,5 M€, ce qui lui permet de poursuivre l'effort d'investissement et de solliciter des emprunts bancaires pour la réalisation de ses projets.

Un niveau d'investissement ambitieux et volontariste

Le budget 2024 sera à nouveau marqué par l'inscription d'un fort niveau d'investissement, à hauteur de **25 M€**.

Conformément aux engagements pris devant les roannais, ce programme d'investissement comprend de nouvelles opérations mais également, les opérations en cours et des travaux d'entretien courant sur le patrimoine communal.

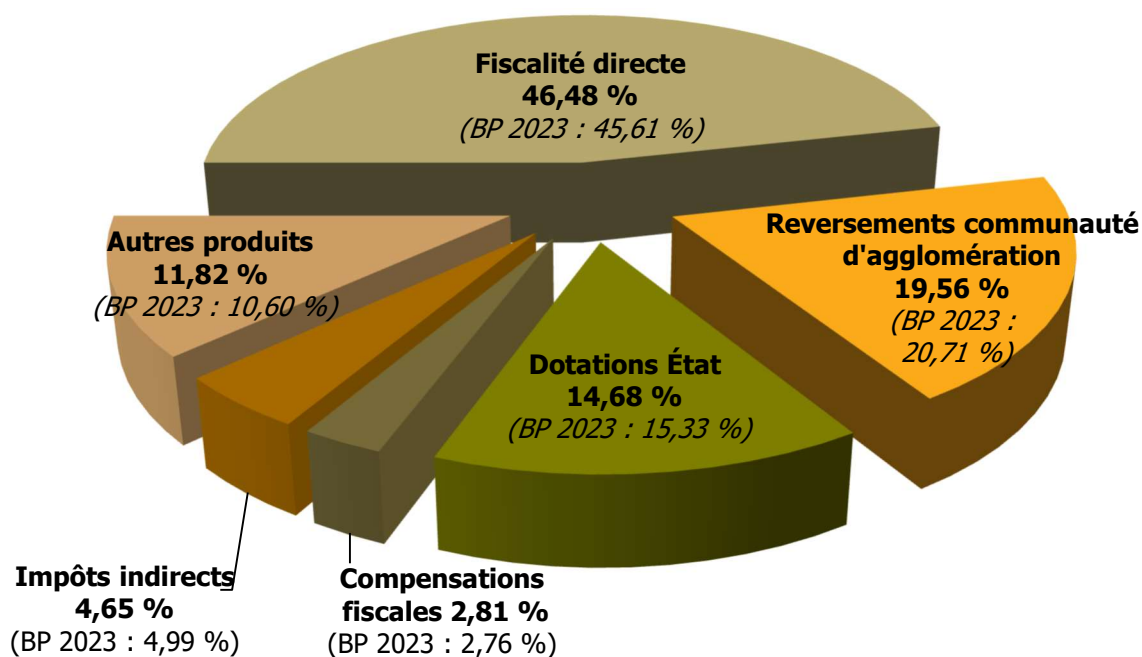
Le programme complet est présenté et détaillé page 29 du présent rapport.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

RECETTES	BP 2023 en K€	BP 2024 en K€	Ecart BP à BP
Fiscalité directe	21 435	23 122	1 687
Reversements communauté d'agglomération	9 730	9 730	0
Dotations État	7 205	7 305	100
Compensations fiscales	1 295	1 400	105
Impôts indirects	2 345	2 311	-34
Produits des services et autres	4 982	5 883	901
Total recettes réelles	46 992	49 751	2 759
Opérations d'ordre	241	241	0
TOTAL	47 233	49 992	2 759

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



LA FISCALITÉ DIRECTE : 23 122 K€ (21 435 K€ au BP 2023)

Comme les années précédentes, les bases fiscales 2024 ne seront notifiées par les services fiscaux qu'au mois de mars. Dans l'attente, l'estimation des produits de fiscalité à percevoir a été réalisée à partir des bases notifiées 2023.

Deux facteurs font évoluer les bases d'imposition :

- ✓ Une revalorisation annuelle, appelée **variation nominale**. Depuis 2018, elle n'est plus décidée en loi de finances mais basée sur l'inflation constatée l'année précédente, de novembre N-2 à novembre N-1. Si ce principe est appliqué pour l'année 2024, le taux retenu serait de +4 %. Une régularisation interviendra lors de la première Décision Modificative en cas d'application d'un autre taux.
- ✓ **Les variations physiques** qui peuvent résulter de changements intervenus dans les locaux et terrains imposables (locaux nouveaux, locaux vacants, locaux démolis, changement de nature de culture ou d'affectation pour les terrains...), de modifications dans le nombre de personnes à charge ou d'exonérations nouvelles.

❖ **La taxe d'habitation :**

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales a totalement disparue mais les communes bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2019.

Cette compensation prend la forme d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements, ainsi qu'un abondement de l'État constitué d'une fraction des frais de gestion issue des impositions locales.

Ainsi, pour une commune, le montant transféré à son profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département peut être supérieur (surcompensation) ou inférieur (sous-compensation) au montant de la taxe d'habitation sur les résidences principales perdu. La ville de Roanne étant surcompensée, un coefficient réduit les recettes de la taxe foncière bâtie.

Le montant perçu concerne donc uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à laquelle il faut rajouter, depuis 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants votée par le Conseil Municipal fin 2022. Nous considérons que le produit attendu a été surestimé dans les notifications 2023 car beaucoup de logements vacants éligibles pourraient ne plus l'être en fonction des informations données par les propriétaires.

Le taux de cette taxe est figé à 11,63 % pour les résidences secondaires et logements vacants.

Prévision BP 2024

Les bases 2023 de la taxe d'habitation ont été notifiées par les services fiscaux, pour les résidences secondaires à hauteur de 2 618 K€. Il est prévu une revalorisation de ces bases pour 4 % en 2024, dans l'attente des derniers arbitrages et du vote de la Loi de Finances pour 2024 qui fixera la revalorisation définitive.

En ce qui concerne la base taxable des logements vacants, nous avons choisi, comme expliqué précédemment, de baisser la prévision par prudence : en effet les sommes encaissées à tort et avancées par l'Etat doivent être remboursées par la collectivité.

L'augmentation du produit de cette taxe est due uniquement à la hausse des bases car la Ville n'augmentera pas ses taux communaux pour la 9^{ème} année consécutive.

en K€	Bases 2023 notifiées en mars en K€	Bases estimées BP 2024 en K€	Taux 2024 en %	Produit estimé BP 2024 en K€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 618	2 723	11,63 %	317
Taxe d'habitation sur les logements vacants	2 865	811	11,63 %	94

Cette prévision sera revue en cours d'année 2024, à la première décision modificative qui suivra la notification officielle des bases par les services fiscaux.

❖ La taxe foncière sur les propriétés bâties

En 2021, le taux de cette taxe a été voté à la hausse en raison de la réforme de la taxe d'habitation. En effet, comme indiqué précédemment, la disparition des ressources communales liées à la suppression de la taxe d'habitation, est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de la taxe foncière communale est ainsi constituée de la somme du taux communal décidé par le Conseil Municipal, et du taux départemental de taxe foncière 2020.

	Rappel taux Roanne 2020	Taux Roanne depuis 2021
Taxe foncière bâtie commune	23,37 %	23,37 %
Taxe foncière bâtie département	Non applicable	15,30 %
Taux VDR depuis 2021	23,37 %	38,67 %

Il est à noter que cette hausse de taux est seulement une répartition différente de l'encaissement de cette taxe entre le département et la commune, et non une hausse de la pression fiscale sur les contribuables roannais.

Prévision BP 2024

Les bases 2023 de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été notifiées par les services fiscaux, à hauteur de 60 440 K€ en mars, en hausse de +3 923 K€ par rapport aux bases notifiées 2022 (+6,94 %).

La prévision 2024 est basée sur une revalorisation des bases de 4 % et est impactée par le mécanisme de correction liée à la réforme de la taxe d'habitation (voir explication page précédente). La ville étant surcompensée, une réduction va s'appliquer sur les recettes de la taxe foncière :

en K€	Bases 2023 notifiées en mars	Bases estimées BP 2024 (+4 %)	Taux 2024	Produit estimé BP 2024
Foncier Bâti	60 440	62 858	38,67 %	24 307
Réduction liée au coefficient correcteur				-1 661
Total produit				22 646

❖ La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Prévision BP 2024

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2023 ont été estimées par les services fiscaux à 131 500 €, en baisse par rapport à la prévision de 2022. C'est pourquoi, il est proposé de ne pas faire évoluer les bases pour 2024 et de figer le produit à 65 000 €.

en K€	Bases notifiées 2023 en €	Bases estimées BP 2024 en €	Taux 2024 en %	Produit estimé BP 2024 en €
Taxe foncière non bâtie	131 500	131 022	49,61 %	65 000

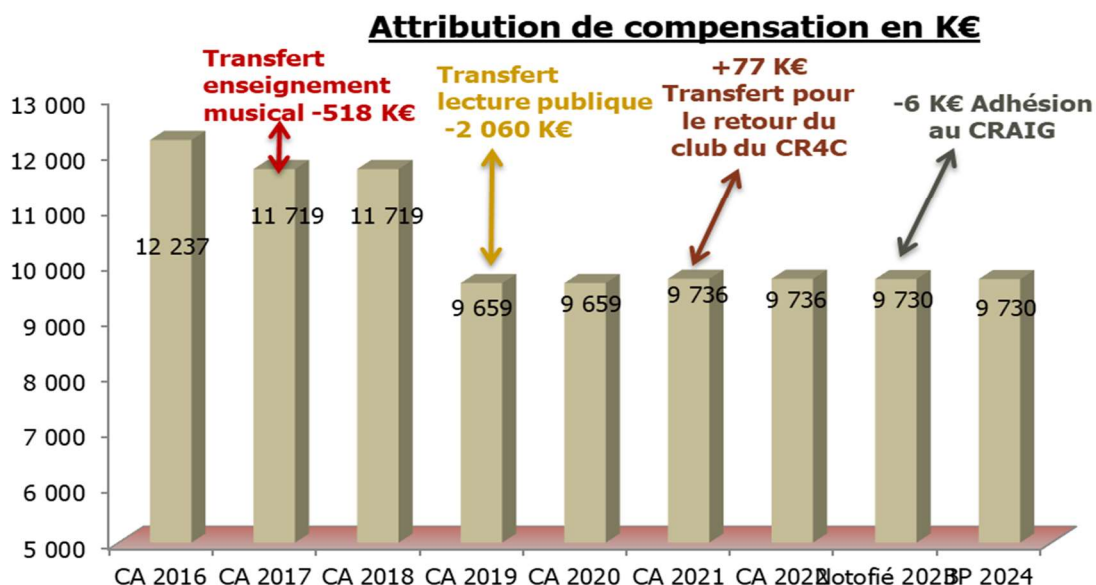
Ci-dessous la prévision d'évolution des taxes communales pour 2024 :

en K€	Produits 2023 notifiées en mars en K€	Produit estimé BP 2024 en K€	Evolution 2023 / 2024
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	638	411	- 227
Taxe foncière bâtie	23 372	24 307	+ 935
Taxe foncière non bâtie	65	65	0
<i>Sous-total</i>	<i>24 075</i>	<i>24 783</i>	<i>+ 708</i>
COCO	-1 597	-1 661	-64
TOTAL	22 478	23 122	+ 644

LES REVERSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : 9 730 K€ (9 730 K€ au BP 2023)

Cette attribution de compensation versée par Roannais Agglomération évolue au fil des transferts opérés entre les deux collectivités.

Aucun transfert n'est prévu sur l'exercice 2024.



LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS FISCALES : 8 705 K€ (8 500 K€ AU BP 2023)

Au BP 2024, les dotations de l'État sont en hausse ainsi que les compensations fiscales générant un solde positif de 205 K€.

en K€	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2023 / BP 2024
Dotations de l'État	7 205	7 305	100
Compensations fiscales	1 295	1 400	105
Dotations et compensations État	8 500	8 705	205

❖ Les dotations de l'État

Les dotations de l'État sont estimées en hausse de +100 K€ par rapport au BP 2023, et à -81 K€ par rapport au notifié. Dans le détail, elles s'établissent comme suit :

Dotations État en K€	BP 2023	Notifié 2023	BP 2024	Différence notifié 2023 / BP 2024
Dotation forfaitaire de base	5 290	5 464	5 400	-64
Dotation de solidarité urbaine	1 700	1 707	1 700	-7
Dotation Nationale de péréquation	94	94	84	-10
Dotation générale de décentralisation	81	81	81	0
Dotation recensement	7	7	7	0
Dotation pour les titres sécurisés	33	33	33	0
Total Dotations État	7 205	7 386	7 305	-81

Les principales évolutions pour 2024 sont :

➤ La dotation forfaitaire de base :

La dotation forfaitaire de base est la dotation qui subit chaque année un écrêtement mais aussi un ajustement par rapport à l'évolution de la population communale. Pour 2024, elle est estimée en diminution de -64 K€ :

DGF en K€	BP 2023	Notifié 2023	BP 2024	Évolution BP 2024/notifié 2023
Dotation forfaitaire	5 397	5 397	5 464	67
Ecrêtement pour le Financement de la péréquation	-87	0	-64	-64
Part population	-20	67	0	-67
Total Dotation forfaitaire	5 290	5 464	5 400	-64

Deux facteurs expliquent cette diminution :

- L'écrêtement opéré par l'État a été supprimé pour l'année 2023, par sécurité, nous le prévoyons pour 2024. Il sera ajusté en cours d'année après calcul et communication de son montant par les services de l'État.
- La part « population » : à l'heure de l'écriture de ce rapport, les derniers chiffres de la population, communiqués par l'INSEE, ne sont pas connus et ne le seront que fin décembre 2023. Par prudence et dans l'attente d'éléments nouveaux sur l'évolution démographique, nous laissons ce paramètre à l'état neutre. Ce montant sera également revu à la première décision modificative de l'année 2023 lors de sa notification.

➤ La dotation de solidarité urbaine :

Il est proposé au BP 2024 d'inscrire une recette de 1 700 K€, identique à la somme notifiée en 2023. La ville de Roanne est classée au 368^{ème} rang contre 375^{ème} l'an dernier, dans la liste des communes éligibles à la DSU.

➤ La dotation nationale de péréquation :

Cette dotation est versée aux communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 105 % du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant à la même strate démographique et qui ont un effort fiscal supérieur à l'effort fiscal moyen des communes

appartenant à la même strate démographique. Depuis 2019, la Ville a perdu l'éligibilité à la majoration de la DNP.

La Ville a perçu 94 K€ au titre de l'année 2023, en évolution de +20 % par rapport au notifié 2022. Il est prévu une diminution pour le BP 2024 de la part principale de la DNP pour couvrir le risque d'une éventuelle augmentation du potentiel financier moyen par habitant.

DNP en K€	2020	2021	2022	Notifié 2023	BP 2024
Part principale	55	65	79	94	84
Majoration	0	0	0	0	0
TOTAL	55	65	79	94	84

❖ Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont estimées en hausse de +18 K€ par rapport au notifié 2023. Elles se décomposent comme suit :

Compensations État en K€	BP 2023	Notifié 2023	BP 2024	Différence notifié 2023 / BP 2024
Compensation exonérations de taxes foncières	1 292	1 380	1 400	20
Compensation perte taxe add. droits mutation	2	2	0	-2
Compensations État	1 294	1 382	1 400	18

➤ Compensations exonérations de taxes foncières bâties et non bâties

Ces allocations, créées pour compenser certaines exonérations fiscales décidées par le législateur (personnes âgées ou handicapées de condition modeste, logements sociaux, terrains agricoles...) ne font plus partie des variables d'ajustement des concours de l'État depuis 2018.

Les catégories d'exonération sont :

Ville de Roanne 2023	Compensations notifiées 2023
Personnes de condition modeste	22 122 €
Baux à réhabilitation et autres allocations	125 611 €
Exonérations de longue durée	17 186 €
Foncier non bâti	1 798 €
Abattement 50% établissements industriels	1 212 992 €
TOTAL	1 379 709 €

Pour 2024, les compensations d'exonérations de taxes foncières bâties et non bâties sont estimées avec une évolution de 20 291 €.

❖ **Compensation sur la perte de taxe additionnelle sur les droits de mutation**

Destinée à compenser une mesure instituée par la loi de finances rectificative de 1993, cette dotation vise à réduire les seuils imposables aux droits de mutation des fonds de commerce. L'État compense à hauteur de 80 % la perte de droits d'enregistrement induite. Il n'est pas envisagé de recettes concernant ce poste sur 2024 (2 K€ en 2023).

LES IMPÔTS INDIRECTS : 2 311 K€ (2 345 K€ au BP 2023)

Le poste impôts indirects évolue de BP à BP de -34 K€ :

En K€	BP 2023	BP 2024	Écart BP à BP
Droits de place	200	206	6
Taxe sur l'électricité	630	630	0
Taxe sur les emplacements publicitaires	265	225	-40
Taxe additionnelle droits de mutation	1 250	1 250	0
Total impôts et taxes	2 345	2 311	-34

La principale évolution concerne la taxe sur les emplacements publicitaires. En effet, en baisse de -40 K€ au BP 2024, elle tient compte de la perte d'enseignes et de l'impact de l'évolution de la réglementation sur la publicité.

Concernant la Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation, le ralentissement du secteur de l'immobilier incite à une prévision en 2024, à l'identique du BP 2023 et inférieure de 455 000€ au réalisé 2022.

LES AUTRES PRODUITS : 5 883 K€ (4 982 K€ au BP 2023)

Les autres produits évoluent globalement de +901 K€ et se décomposent comme suit :

Autres recettes (en K€)	BP 2023	BP 2024	Évol BP 2023 / BP 2024
Produits de l'exploitation et du domaine	2 939	3 827	888
Subventions et participations reçues	840	802	-38
Produits de la gestion courante	1 030	1 093	63
Atténuations de charges	157	145	-12
Produits financiers et spécifiques	16	16	0
Total	4 982	5 883	901

➤ Les produits de l'exploitation et du domaine

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, par exemple les droits de voirie, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (restauration scolaire, musée, pass'sports, locations de salle...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ce poste évolue de +888 K€. Les principales évolutions concernent :

- ✓ La redevance de stationnement : +418 K€. Pour 2024, la prévision se base sur le réalisé 2023 qui s'établit à 806 K€ au 31 octobre ;
- ✓ Le forfait post stationnement : +420 K€. Comme pour la redevance, le BP 2024 est estimé en tenant compte du réalisé 2023.

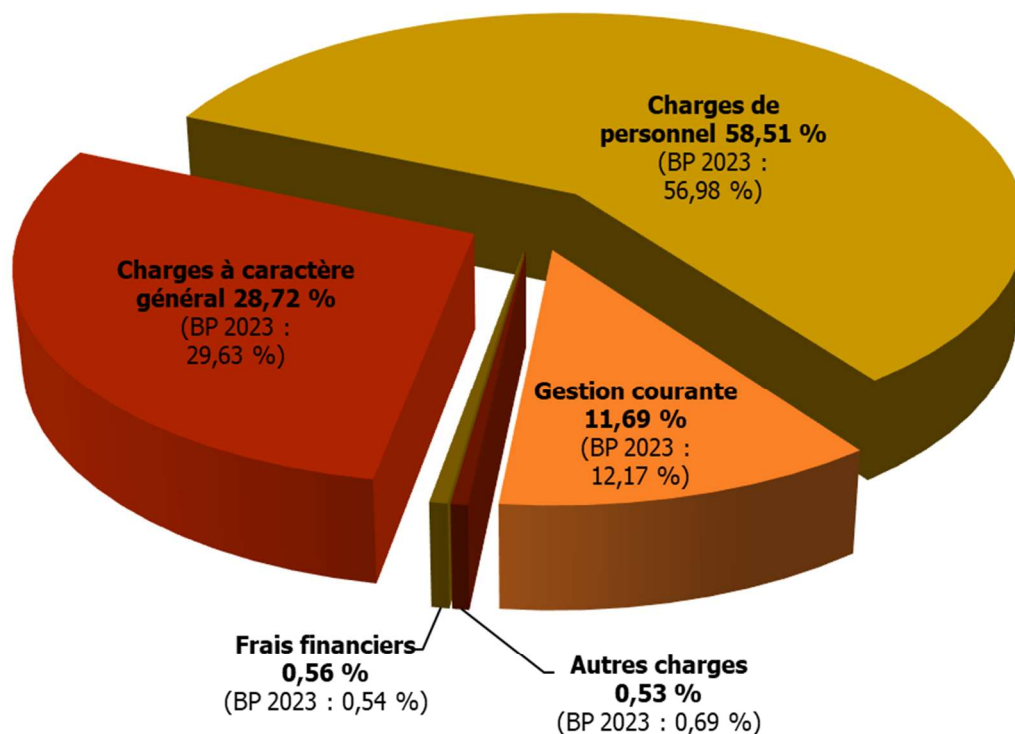
➤ Les produits de la gestion courante

En hausse de 63 K€, les produits de la gestion courante évoluent en raison d'une source de revenus sur la location des immeubles plus élevée (+47 K€) et de l'augmentation des repas confectionnés pour des tiers autres que nos établissements scolaires (+15 K€).

LES DÉPENSES

DÉPENSES	BP 2023 en K€	BP 2024 en K€	Ecart BP à BP
Charges à caractère général	12 065	12 262	197
Charges de personnel	23 204	24 983	1 779
Gestion courante	4 957	4 991	34
Autres charges	279	225	-54
Frais financiers	220	240	20
Total dépenses réelles	40 725	42 701	1 976
Opérations d'ordre	6 508	7 291	783
TOTAL	47 233	49 992	2 759

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 12 262 K€ (12 065 K€ au BP 2023)

Ce poste comprend les achats et fournitures des services, les dépenses d'énergies, le recours aux services extérieurs, les impôts et taxes...

Les charges à caractère général évoluent de +197 K€. Les principales évolutions concernent :

Postes en K€	BP 2023	BP 2024	Evolution BP à BP
Achat et variation de stocks	6 169	5 465	-704
Services extérieurs	5 538	6 431	893
Impôts taxes et versements assimilés	358	366	8
TOTAL	12 065	12 262	197

- ✓ Les achats et variations de stocks : -704 K€ ;
 - L'énergie – électricité : -900 K€ ;
 - Achat de prestations de services : +94 K€ (prestations repas scolaires) ;
 - Carburants : +30 K€ ;
 - Fournitures de petit équipement : +56 K€.

Grâce à la mise en place de mesures permettant d'économiser l'énergie (éclairage public éteint la nuit, diminution du chauffage, mairie fermée le vendredi après-midi...) et à la baisse des tarifs, suite à la passation du marché pour 2024, ce poste est en diminution.

La hausse du prix des repas et de la fréquentation des cantines entraînent une augmentation des achats de prestations de services.

- ✓ Les services extérieurs : +893 K€
 - Les remboursements de frais à Roannais Agglomération : +406 K€. Cette augmentation tient compte de l'impact du renouvellement des conventions de mutualisation et notamment de l'application de frais de structure ;
 - Les locations immobilières : +130 K€ ;
 - L'entretien du chauffage urbain : +56 K€. Renouvellement des contrats.
 - La maintenance des réseaux : +50 K€. Augmentation du nombre de caméras de surveillance et du prix de leur maintenance ;
 - La maintenance du matériel : +34 K€. Renouvellement du marché de maintenance des multifonctions ;
 - Les frais de réceptions : + 26 K€. Augmentation des prix des marchés de denrées alimentaires et de traiteur et réception de la flamme olympique ;
 - L'impression des catalogues et imprimés : +23 K€. Hausse de prix du papier.
- ✓ Les impôts, taxes et versements assimilés : +8 K€. Cette faible augmentation provient des taxes foncières.

LES CHARGES DE PERSONNEL BRUTES : 24 983 K€ (23 204 K€ au BP 2023)

Les charges de personnel brutes évoluent de +1 779 K€. Pour avoir une vue d'ensemble du personnel, il convient de tenir compte d'autres éléments, à savoir les subventions pour les parts salaires du CCAS et du budget annexe Théâtre mais aussi de retrancher les recettes relatives à la masse salariale.

Chap.	DÉPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution en K€	Evolution BP à BP
012	CHARGES DE PERSONNEL (Dépenses brutes)	23 204	24 983	1 779	7,67%
65	Subvention part salaires Théâtre	530	540	10	
65	Subvention part salaires CCAS	751	805	54	
	CHARGES BRUTES en K€	24 485	26 328	1 843	7,53%

	RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution en K€	Evolution BP à BP
	Remboursements sur rémunérations de personnel	157	145	-12	-7,64%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	157	145	-12	-7,64%
	Mise à disposition de personnel facturé aux BA	246	251	5	2,03%
	Mise à disposition de personnel facturé au GFP	133	129	-4	-3,01%
70	PRODUITS DES SERVICES ET DIVERS	379	380	1	0,26%
	Autres emplois aidés	100	110	10	10,00%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	100	110	10	10,00%
	TOTAL RECETTES en K€	636	635	-1	-0,16%
	CHARGES NETTES en K€ (Dépenses - recettes)	23 849	25 693	1 844	7,73%

Avec les retraitements des recettes liées aux charges de personnel, l'évolution est de +1 844 K€ soit +7,73 % par rapport au BP 2023.

Les principaux facteurs qui justifient cette augmentation de la masse salariale sont :

- ✓ Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- ✓ La revalorisation du point d'indice de 1,5 % de la fonction publique depuis le 1er juillet 2023, qui est estimée pour une année pleine à +290 k€ ;
- ✓ L'attribution de 5 points supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 estimée à +190 K€ ;
- ✓ La modification des grilles C et B sur année pleine, estimée à +68 k€ ;
- ✓ La hausse des cotisations CNRACL et IRCANTEC pour +106 K€ ;
- ✓ La hausse du SMIC estimée à +30 K€ ;
- ✓ La création de 15 postes, dont 12 pour la Police Municipale, estimée à +617 k€.

La hausse des dépenses de personnel sera en partie compensée par :

- L'effet de noria sur le remplacement des départs en retraite,
- De la mobilité interne des agents,
- La maîtrise des heures supplémentaires.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE : 4 991 K€ (4 957 K€ au BP 2023)

Les charges de gestion courante sont en augmentation de +34 K€ au BP 2024 par rapport au BP 2023.

en K€	BP 2023	BP 2024	Evolution BP à BP
Redevances pour concessions, brevets, licences...	125	108	-17
Déficit des budgets annexes administratifs	983	989	6
Indemnités élus	337	342	5
Frais de mission élus	10	7	-3
Cotisations de retraite et de sécurité sociale élus	64	65	1
Formation élus	10	10	0
Créances admises en non-valeur	25	25	0
Autres contributions obligatoires	327	327	0
Subventions au GFP de rattachement	116	97	-19
Subventions au CCAS	1 252	1 306	54
Subv. de fonctionnement aux associations et autres	1 539	1 526	-13
Bourses et prix	102	102	0
Autres charges diverses de gestion courante	67	87	20
Total Charges de gestion courante	4 957	4 991	34

Les principales évolutions concernent :

- La subvention au CCAS : +54 K€. Cette augmentation concerne la part des charges de personnel, elle est liée aux mesures réglementaires et au recrutement d'agents dont les postes étaient vacants en 2023, afin de renforcer la capacité d'action du CCAS.
- Les autres charges diverses de gestion courante : +20 K€. Inscription d'une enveloppe pour dépenses non prévues suite à la suppression des dépenses exceptionnelles en nomenclature M57.

LES AUTRES CHARGES : 225 K€ (279 K€ au BP 2023)

en K€	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Charges spécifiques	25	25	0
Atténuations de produits	254	200	-54
Total autres charges	279	225	-54

Les autres charges diminuent globalement de -54 K€ correspondant à une baisse du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

LES FRAIS FINANCIERS : 240 K€ (220 K€ au BP 2023)

Les frais financiers sont en hausse de 20 K€ en raison d'un emprunt encaissé en 2023 d'un montant de 5 M€ auprès du Crédit Agricole pour la construction de l'équipement intergénérationnel République-Gambetta à un taux fixe de 1,35 % sur 25 ans.

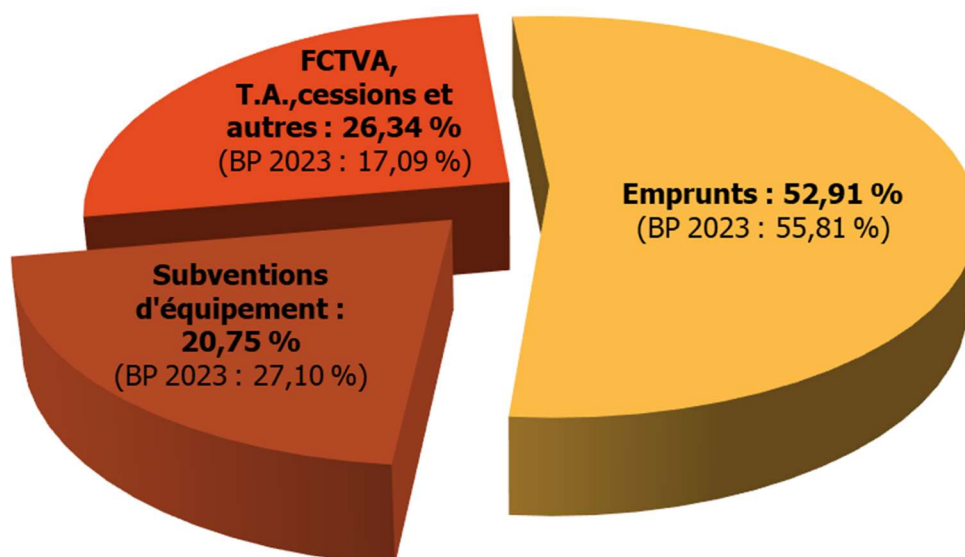
Une annexe sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2024 est présentée en page 41 du présent rapport.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

En K€	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
FCTVA, T.A., cessions et autres	2 914	5 064	2 150
Emprunts	9 517	10 171	654
Subventions d'équipement et amendes de police	4 620	3 989	-631
Total recettes réelles	17 051	19 224	2 173
Opérations d'ordre	6 808	7 591	783
TOTAL	23 859	26 815	2 956

Répartition des recettes réelles d'investissement



SUBVENTIONS, FCTVA, TAXES URBANISME, CESSIONS ET AUTRES : 9 053 K€ (7 500 K€ au BP 2023)

Ce poste, en augmentation de +1 519 K€ comprend :

(en K€)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Subventions d'équipement	4 500	3 739	-761
Taxe d'aménagement, amendes de polices, cautions	234	344	110
Produit des cessions	1 500	2 970	1 470
FCTVA	1 300	2 000	700
Total	7 534	9 053	1 519

➤ Les subventions d'équipement reçues

Pour 2024, les subventions d'investissement ont été inscrites sur la base de notifications, pour les opérations suivantes :

Opérations	Subventions BP 2024 en K€
Aménagement Gambetta République	1 880
Aménagement du square Cassin - avenue de Lyon	738
Plan vélo	358
Aménagement Bords de Loire	300
Rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et rue Jean Jaurès	208
Plan de sobriété énergétique	48
Création dojo Karaté/Judo	207
TOTAL	3 739

Ces subventions proviennent des financeurs suivants :

- ✓ L'État, pour un montant de 2 533 K€ dans le cadre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- ✓ la Région Auvergne-Rhône Alpes, pour un montant de 1 090 K€ dans le cadre notamment du Contrat Plan État Région et du Contrat Ambition Région dans le cadre des financements attribués pour l'aménagement du Square Cassin (Action Cœur de Ville), la rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et pour l'aménagement des Bords de Loire phase 2 ;
- ✓ le Département de la Loire, pour un montant de 116 K€ dans le cadre du financement de la création de la Vélo Route Bords de Loire.

➤ La taxe d'aménagement

Elle s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle comprend une part communale (ou intercommunale) et une part départementale. Le taux communal fixé par la collectivité peut varier de 1 à 5 % et peut être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs nécessitant des travaux d'aménagement substantiels. Le taux applicable a été voté à 4 % pour l'année 2024, sur l'ensemble du territoire de Roanne.

Le produit pour 2024 a été estimé, à l'appui des déclarations de travaux, à hauteur de 60 K€.

➤ Les amendes de police

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Le montant inscrit au BP 2024 est de 250 K€ (120 K€ en 2023), prenant en compte le réalisé encaissé sur ce poste en 2023.

➤ Les cautions

Ce poste correspond à l'encaissement de cautions versées dans le cadre de l'utilisation d'équipements publics (studios de répétition, location de salles, badges accès rue piétonne, hébergement CJPB...). La même somme est inscrite en dépenses pour leur restitution.

➤ Le produit des cessions

Pour 2024, la recette des cessions est estimée à 2 970 K€ prévoyant la vente du bâtiment du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy à OPHEOR (2 370 K€) dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'équipement (vente initialement prévue en 2023 mais reportée) et une enveloppe de cessions diverses (600 K€).

➤ Le FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'équipement « éligibles », mais aussi sur certaines dépenses de fonctionnement dites « d'entretien ». Le taux fixé pour l'année 2024 s'élève à 16,404 %. Il s'applique sur les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023.

En 2023, la ville a perçu 1 710 K€ au titre des dépenses d'équipement et 66 K€ au titre des dépenses d'entretien (fonctionnement).

Pour 2024, en fonction de la prévision des réalisations sur 2023, cette recette est estimée à 2 000 K€ pour les dépenses d'équipement (la recette en fonctionnement est prévue à 50 K€).

EMPRUNT : 10 171 K€ (9 517 K€ au BP 2023)

Afin de financer l'investissement inscrit au BP 2024 à hauteur de 25 M€, il est prévu la réalisation d'un emprunt de 10 205 171 K€.

Pour rappel, un emprunt de 5 M€ au Crédit Agricole a été encaissé en 2023 et un emprunt de 3 M€ a été souscrit auprès de la Banque des Territoires au taux de 0,75% pour la rénovation de l'éclairage public.

Lors de la reprise des résultats 2023 dans le cadre de la Décision Modificative en juin 2024, le montant de cet emprunt pourra être revu à la baisse. De même, il pourra être réajusté en cas de notification de nouvelles subventions d'équipement.

OPERATIONS D'ORDRE : 7 591 K€ (6 808 € au BP 2023)

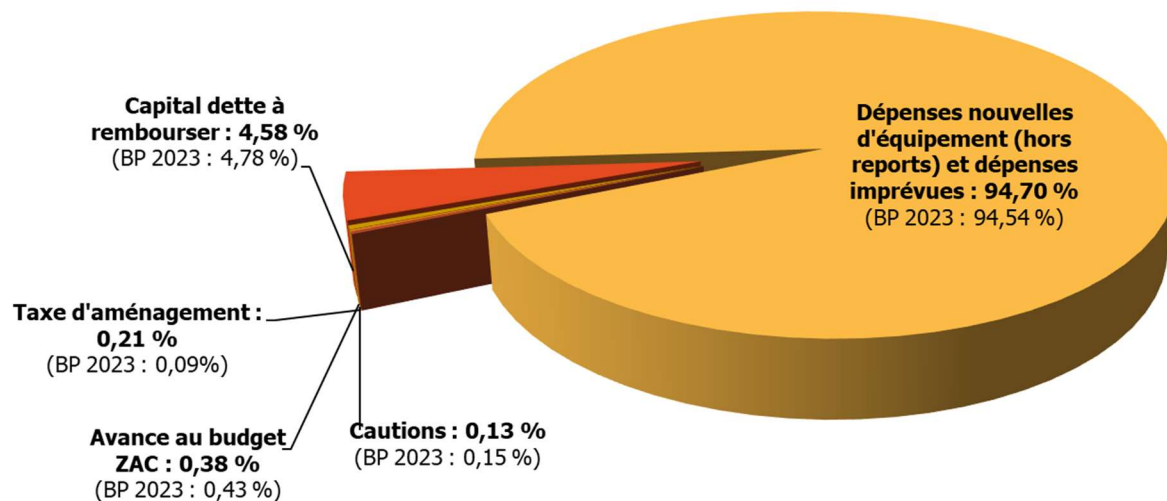
Il s'agit de l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement pour financer l'investissement qui se répartit entre la dotation aux amortissements (4 300 K€) et le virement entre sections (2 991 K€), ainsi que les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (récupération d'avance sur marchés pour 300 K€).

Il couvre largement le remboursement du capital de la dette 1 203 K€, une condition essentielle de l'équilibre budgétaire.

LES DÉPENSES

En K€	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Capital dette à rembourser	1 115	1 203	88
Dépenses nouvelles d'équipement (hors reports)	22 046	24 882	2 836
Taxe d'aménagement	22	55	33
Cautions	35	34	-1
Avance au budget ZAC République Gambetta	100	100	0
Total dépenses réelles	23 318	26 274	2 956
Opérations d'ordre	541	541	0
TOTAL DÉPENSES	23 859	26 815	2 956

Répartition des dépenses réelles d'investissement



CAPITAL DE LA DETTE A REMBOURSER : 1 203 K€ (1 115 K€ au BP 2023)

Il comprend la partie « capital » à rembourser sur les emprunts antérieurement contractés, la partie « intérêts » étant imputée en section de fonctionnement.

Une annexe sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2024 est présentée en page 41 du présent rapport.

Ce poste est en augmentation (+88 K€) en raison du début de remboursement de deux nouveaux emprunts contractés en 2023.

TAXE D'AMENAGEMENT : 55 K€ (22 K€ au BP 2023)

La taxe d'aménagement concerne la part relative aux zones économiques reversée à Roannais Agglomération et à des remboursements de taxe sur permis annulés.

CAUTIONS : 34 K€ (35 K€ au BP 2023)

Ce poste correspond à la restitution de cautions versées dans le cadre de l'utilisation d'équipements publics (studios de répétition, location de salles, badges accès rue piétonne, hébergement CJPB...). La même somme est inscrite en recettes pour les encaissements de cautions.

AVANCE AU BUDGET ZAC REPUBLIQUE GAMBETTA : 100 K€ (100 K€ au BP 2023)

Cette avance permet de financer le nouveau budget ZAC République Gambetta. Elle sera remboursée au fur et à mesure des ventes des futurs lots.

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS : 24 882 K€ (22 046 K€ au BP 2023)

Le programme d'investissement pour le budget 2024 se décline comme suit :

AP	N° OPE	Libellé opération	BP 2024 en €
	130	Musée PCS et réserves	50 000
	210	Travaux zéro phyto	100 000
AP	250	Rénovation du Centre Administratif	2 090 000
	270	Acquisitions foncières, démolitions, dépollution	930 000
	280	Nouvelles applications NTI	399 714
	320	Actions d'Urbanisme	50 000
AP	386	Travaux de rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès	1 500 000
	470	Programme voirie exceptionnel	800 000
	530	Investissements Conseils de Quartier	25 000
AP	560	Espace commercial et urbain du Centre Ville Foch Sully	2 500 000
	610	Travaux de modernisation des cimetières	100 000
AP	672	Aménagement Gambetta République	6 500 000
	710	Accessibilité et optimisation du patrimoine	150 000
	780	Plan vélos	500 000
	790	Plantation de nouveaux arbres en ville	100 000
AP	872	Aménagement bords de Loire - Phase 2	3 135 000
	965	Vidéo protection	50 000
	2001	Plan de sobriété énergétique	2 850 000
	2004	Remise en état locaux Chanteclair et abords	300 000
TOTAL OPERATIONS			22 129 714
	1100	Bâtiments travaux	800 000
		<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>154 500</i>
		<i>Bâtiments sportifs</i>	<i>19 900</i>
		<i>Bâtiments culturels</i>	<i>40 000</i>
		<i>Bâtiments de culte</i>	<i>65 000</i>
		<i>Bâtiments sociaux</i>	<i>100 000</i>
		<i>Bâtiments associatifs</i>	<i>58 000</i>
		<i>Bâtiments Logistique</i>	<i>232 800</i>
		<i>Enveloppe non affectée</i>	<i>129 800</i>
	1200	Voirie	400 000
		<i>Voirie Eclairage</i>	<i>65 000</i>
		<i>Voirie Travaux</i>	<i>335 000</i>
	1300	Environnement	200 000
		<i>Environnement propreté</i>	<i>2 000</i>
		<i>Environnement stades</i>	<i>3 000</i>
		<i>Environnement Espaces verts</i>	<i>23 000</i>
		<i>Environnement Travaux</i>	<i>172 000</i>
	1400	Garage	300 000
	1500	Acquisition de matériel	476 186
		<i>Archives</i>	<i>35 200</i>
		<i>Musée</i>	<i>91 500</i>
		<i>Culture</i>	<i>20 700</i>
		<i>Vie associative</i>	<i>17 636</i>
		<i>Scolaire</i>	<i>10 000</i>
		<i>Jeunesse</i>	<i>5 000</i>
		<i>Sports</i>	<i>30 000</i>
		<i>Police municipale</i>	<i>123 150</i>
		<i>Cimetières</i>	<i>61 000</i>
		<i>Nettoyage</i>	<i>15 000</i>
		<i>Ressources Humaines</i>	<i>30 000</i>
		<i>Accueil</i>	<i>1 000</i>
		<i>Communication</i>	<i>35 000</i>
		<i>Direction générale</i>	<i>1 000</i>
		Subventions d'équipement	575 846
TOTAL INVESTISSEMENTS COURANTS			2 752 032
TOTAL			24 881 746

Le budget investissement 2024 est à un niveau jamais atteint à la Ville de Roanne soit 24,88 M€. Ce montant reste conforme à l'objectif d'investissement sur le mandat en cours qui a été actualisé en septembre 2023 à 130 M€ (montant plafond) dans le cadre de l'analyse financière prospective présentée lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce projet de budget 2024 intègre toutes les opérations du mandat en cours de réalisation telles que :

- l'aménagement du site République-Gambetta : 6 500 k€,
- l'aménagement des bords de Loire (phase 2) : 3 135 k€,
- le plan de sobriété énergétique : 2 850 k€,
- une avance pour le rachat d'ouvrages de l'espace commercial et urbain Foch Sully : 2 500 k€,
- la rénovation du centre administratif : 2 090 k€,
- la rénovation de la place de l'hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès : 1 500 k€,
- la restructuration du musée : 50 k€.

Concernant les opérations pluriannuelles ou actions récurrentes, le projet de budget investissement comporte notamment :

- 930 k€ pour les acquisitions foncières et démolitions comprenant principalement :
 - acquisitions immeuble 4 rue de Sully : 230 k€
 - acquisitions diverses : 500 k€
 - démolitions : 200 k€
- 800 k€ pour le programme annuel de voirie,
- 500 k€ pour le plan vélo,
- 400 k€ pour les investissements concernant les nouvelles applications NTI,
- 150 k€ pour l'accessibilité et optimisation du patrimoine,
- 100 k€ pour les plantations de nouveaux arbres en ville,
- 100 k€ pour les travaux Zéro phyto,
- 100 k€ pour les travaux de modernisation des cimetières,
- 50 k€ pour les actions d'urbanisme,
- 50 k€ pour la vidéo protection.

Concernant les opérations nouvelles, le budget d'investissement 2024 prévoit notamment :

- la remise en état des locaux Chanteclair et de ses abords : 300 k€,
- la réalisation d'un parcours de santé Parc de Varennes à la demande des Conseils de Quartier : 25 k€.

Enfin, concernant les investissements courants, ils ont comme base de référence les enveloppes identifiées en début de mandat et intégrées dans le P.P.I à savoir :

- Bâtiments : 800 k€,
- Voiries : 400 k€,
- Environnement : 200 k€,
- Garage : 300 k€,
- Autres services : 476 k€,
- Des subventions d'équipement à hauteur de 576 k€.

IV. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Prévue par les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion budgétaire en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) permet d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations à financer. Les A.P. constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements pluriannuels. Les C.P. correspondent aux montants inscrits au budget annuel pour l'opération concernée et votés par le Conseil Municipal.

Afin de prendre en compte l'évolution de la réalisation des différents projets concernés, des ajustements de la programmation des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme sont effectués.

Il est à noter également la création de l'AP 386 pour 7 000 000 € (Travaux de rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès) et l'augmentation de l'AP 250 (Rénovation du centre administratif Paul Pillet) passant de 14 M€ à 15 M€. Le Budget Général de la Ville de Roanne comporte donc maintenant 7 Autorisations de Programme, correspondant à un montant global de 96 063 000 €.

Les inscriptions des Crédits de paiement au BP 2024 sont les suivantes :

N° et intitulé de l'AP	Montant des AP	CP réalisés au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	Au-delà de 2024
250 Rénovation du Centre Administratif Paul Pillet	15 000 000,00	7 876 336,76	4 100 000,00	2 090 000,00	933 663,24
330 Quartier Bourgogne	3 180 000,00	2 896 108,20	265 000,00	0,00	18 891,80
340 Réaménagement square Cassin et abords	8 150 000,00	2 616 680,53	980 000,00	0,00	4 553 319,47
386 Travaux de rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès	7 000 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	5 500 000,00
560 Espace commercial et urbain de centre-ville Foch-Sully (hors acquisitions)	24 933 000,00	14 002 853,41	2 500 000,00	2 500 000,00	5 930 146,59
672 Aménagement République Gambetta	14 100 000,00	2 224 885,40	2 375 480,00	6 500 000,00	2 999 634,60
872 Aménagement des Bords de Loire Phases 1 et 2	23 700 000,00	14 982 864,21	2 180 000,00	3 135 000,00	3 402 135,79
TOTAL	96 063 000,00	44 599 728,51	12 400 480,00	15 725 000,00	23 337 791,49

PARTIE 2 – BUDGETS ANNEXES

I. LE BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE

Ce budget annexe retrace l'activité du théâtre municipal, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée aux services publics à caractère administratif. Il est assujéti à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2024 se présente comme suit :

EXPLOITATION (en €)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	1 295 680	1 303 941	8 261
Produits de la billetterie TMR	155 000	170 000	15 000
Location théâtre	18 900	15 100	-3 800
Subvention Etat, Région, Département	88 000	95 325	7 325
Subvention du budget général	983 170	989 096	5 926
Produits "associations partenaires"	47 000	31 000	-16 000
Part salariale des chèques déjeuner	3 100	3 410	310
Autres produits	510	10	-500
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépenses	1 295 680	1 303 941	8 261
Achat de prestations de services	275 000	290 000	15 000
Autres charges à caractère général	217 940	218 657	717
Charges de personnel	607 400	614 824	7 424
Redevances SACEM et divers	53 720	49 720	-4 000
Subventions versées	71 000	65 000	-6 000
Reversement aux associations partenaires	47 000	31 000	-16 000
Remboursement de places	0	9 000	9 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 620</i>	<i>740</i>	<i>-4 880</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>18 000</i>	<i>25 000</i>	<i>7 000</i>

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	23 620	73 740	50 120
Subvention d'investissement	0	48 000	48 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 620</i>	<i>740</i>	<i>-4 880</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>18 000</i>	<i>25 000</i>	<i>7 000</i>
Dépenses	23 620	73 740	50 120
Acquisition de matériels	23 620	25 740	2 120
Travaux	0	48 000	48 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'équilibre budgétaire du projet de BP 2024 nécessite une subvention du budget général à hauteur de 989 K€ contre 983 K€ au BP 2023.

❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT

✓ Les recettes :

Le budget 2024 du Théâtre prend en compte la nouvelle politique en matière de programmation et de tarifs instaurée lors de la rentrée 2023 (septembre). Il est donc prévu des recettes de billetterie supérieures au BP 2023 (+15 K€). La subvention du Budget Général pour équilibrer ce budget reste relativement stable (+6 K€).

Il est prévu le versement de subventions pour la programmation 2023-2024 par les financeurs suivants :

En €	BP 2024
Subvention de l'État (DRAC)	2 000
Subvention de la Région	60 000
Subvention du Département	25 000
Autres subventions	8 325
Total subventions	95 325

✓ Les dépenses :

Les dépenses subissent comme les autres budgets les effets de l'inflation et des hausses sur la rémunération des agents.

Les principales évolutions concernent :

- Les achats de spectacles : +15 K€ ;
- Les charges de personnel : +7 K€ ;
- Les remboursements de places (non prévus jusqu'à maintenant) : +9 K€.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Sont inscrits en recettes une subvention d'équipement du Budget Général pour des travaux de rénovation du théâtre (48 K€), les amortissements (25 K€) et le virement de la section de fonctionnement (autofinancement de 740 €).

✓ Les dépenses :

Seuls des travaux de rénovation du théâtre (mise aux normes du Système de Sécurité Incendie, réfection du studio de répétition et changement d'une porte de secours pour 48 K€) et des acquisitions de matériel notamment de sonorisation et lumière (26 K€) sont inscrits en dépenses.

❖ DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le budget annexe du Théâtre ne comptabilise aucun encours de dette au 1^{er} janvier 2024.

II. LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE FUNÉRAIRE PUBLIC

Ce budget annexe retrace les activités du service funéraire public, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2024 se présente comme suit :

EXPLOITATION (en €)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	1 794 230	1 861 046	66 636
Produits des funérailles	1 675 300	1 748 277	72 977
Personnel mis à disposition	27 800	29 656	1 856
Autres recettes	3 130	3 113	-197
Atténuations de charges	88 000	80 000	-8 000
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépenses	1 794 230	1 861 046	66 816
Charges à caractère général	977 770	1 025 712	47 942
Charges de personnel	579 300	625 194	45 894
Charges financières	4 000	2 980	-1 020
Autres dépenses	33 160	27 160	-6 000
Impôts sur les sociétés	60 000	50 000	-10 000
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>140 000</i>	<i>130 000</i>	<i>-10 000</i>

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	140 000	152 700	12 700
Emprunts et dettes assimilées	0	22 700	22 700
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>140 000</i>	<i>130 000</i>	<i>-10 000</i>
Dépenses	140 000	152 700	12 700
Emprunts et dettes assimilées	70 000	66 700	-3 300
Acquisition de matériel	46 000	15 000	-31 000
Autres travaux	24 000	71 000	47 000
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'équilibre budgétaire du BP 2024 est assuré par les recettes propres du service, principalement par le produit des funérailles.

❖ SECTION D'EXPLOITATION

✓ Les recettes :

Le produit de l'activité est prévu en augmentation sur la base de la prévision du réalisé 2023. Ainsi, le produit des funérailles est en hausse (+73 K€) et la variation des stocks est ajustée (-8 K€).

✓ Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement évoluent en proportion de la prévision d'activité et de l'inflation. Les charges à caractère générale sont en augmentation (+48 K€) principalement dû à la hausse des tarifs concernant les cercueils (+30 K€) et au recours plus nombreux à des prestataires extérieurs tels que thanatopracteur, graveur... (+10 K€).

Les charges de personnel (+46 K€) subissent l'augmentation du point d'indice et la reprise à temps complet d'un agent.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Les recettes d'investissement comprennent l'amortissement des biens (130 K€) et un emprunt (23 K€) afin d'équilibrer la section.

✓ Les dépenses :

Il est prévu des travaux de réaménagement de l'entrée extérieure du Funérarium (71 K€), des acquisitions de matériels (15 K€) et le remboursement de l'emprunt contracté fin 2022 (67 K€).

❖ DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024

L'encours de dette du Service Public Funéraire s'établit à 133 K€ au 1^{er} janvier 2024.

Il correspond au capital restant dû d'un emprunt de 200 000 € contracté en 2022, pour le financement de l'extension du funérarium, auprès de la Caisse d'Épargne, sur une durée de 3 ans à taux 2,39 %. Le remboursement de capital pour 2024 est de 66 666,68 €.

❖ LES AP/CP

Le Budget Annexe Service Public Funéraire n'a plus d'Autorisation de Programme sur 2024, l'opération n° 202 « Modernisation et Extension du Funérarium » se terminant au 31/12/2023.

III. LE BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

Ce budget annexe retrace les activités du crématorium municipal, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2024, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	325 010	324 822	-188
Produits des crémations	325 000	324 812	-188
Autres recettes	10	10	0
Dépenses	325 010	324 822	-188
Charges à caractère général	164 400	157 435	-6 965
Charges de personnel	73 100	74 877	1 777
Impôts sur les sociétés	35 000	30 000	-5 000
Autres dépenses	2 510	2 510	0
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>60 000</i>	<i>10 000</i>

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	50 000	60 000	10 000
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>60 000</i>	<i>10 000</i>
Dépenses	50 000	60 000	10 000
Emprunts et dettes assimilées	15 000	15 000	0
Immobilisations corporelles et en cours	15 000	45 000	30 000
Opération 303 – Remplacement four et filtration	20 000	0	-20 000

L'équilibre budgétaire du BP 2024 est assuré par les recettes propres du service, principalement par le produit des crémations.

❖ SECTION D'EXPLOITATION

✓ Les recettes :

Les recettes du Crématorium proviennent quasi exclusivement du produit de l'activité. La prévision 2024 reste stable par rapport à 2023.

✓ Les dépenses :

L'augmentation des amortissements (+10 K€) est compensée par la baisse de l'impôt sur les bénéfices (-5 K€) et des charges à caractère général (-7 K€) due à la réduction de l'enveloppe destinée à la prestation traiteur pour la salle de convivialité.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Elles sont constituées uniquement des opérations comptables de dotation aux amortissements des équipements (60 K€).

✓ Les dépenses :

Le budget investissement intègre le remboursement de capital de l'emprunt (15 K€), l'acquisition de petit matériel (15 K€) et travaux divers (30 K€).

❖ DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024

L'encours de dette du crématorium s'établit à 195 K€ au 1^{er} janvier 2024.

Il correspond au capital restant dû d'un emprunt de 300 000 € contracté en 2016, pour le financement du nouveau four, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur une durée de 20 ans à taux 0 %. Le remboursement de capital pour 2024 est de 15 000 €.

IV. LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMÉNAGÉS

Ce budget annexe retrace l'activité des parkings « République » et « Palais de Justice », gérés en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2024, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	500 000	501 741	1 741
Produits du stationnement République	140 590	165 000	24 410
Produits du stationnement Palais Justice	15 000	10 000	-5000
Mise à disposition de personnel	14 400	16 630	2 230
Autres recettes diverses	910	210	-700
Subvention exceptionnelle du Budget Général	116 000	96 801	-19 199
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>
Dépenses	500 000	501 741	1 741
Charges à caractère général	159 010	193 041	34 031
Charges de personnel	122 830	90 540	-32 290
Autres dépenses	60	60	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>83 100</i>	<i>83 100</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>135 000</i>	<i>135 000</i>	<i>0</i>

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2023	BP 2024	Évolution BP à BP
Recettes	268 100	238 100	-30 000
Subvention budget général	50 000	20 000	-30 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>83 100</i>	<i>83 100</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>135 000</i>	<i>135 000</i>	<i>0</i>
Dépenses	268 100	238 100	-30 000
Acquisitions de matériels	5 000	5 000	0
Travaux	50 000	20 000	-30 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>

L'équilibre du projet de BP 2024 nécessite une subvention exceptionnelle du budget général à hauteur de 97 K€ contre 116 K€ au BP 2023.

❖ SECTION D'EXPLOITATION

✓ Les recettes :

Les recettes usagers sont proposées en hausse par rapport au BP 2023 (+19 K€). Il est à noter qu'aucune augmentation de tarif n'est prévue en 2024.

Il est inscrit aussi en recette l'amortissement annuel des subventions d'équipement (213 K€), la mise à disposition de personnel au budget général (17 K€) et la subvention du budget général pour l'équilibre de ce budget (97 K€), en diminution de 19 K€ de BP à BP.

✓ Les dépenses :

Concernant les dépenses, les charges à caractère général évoluent de +34 K€ en raison principalement de l'externalisation du nettoyage du parking République (22 K€) et de l'augmentation de l'enveloppe pour réparation suite aux nombreuses dégradations (+6 K€).

Les charges de personnel diminuent de -32 K€ suite à l'abandon du recrutement d'un contrat aidé qui était prévu au BP 2023 et au passage en demi-traitement d'un agent en arrêt maladie longue durée.

Les autres dépenses restent stables.

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les recettes :

Les recettes d'investissement sont composées :

- d'une subvention d'équipement du budget général de 20 K€ permettant à ce budget annexe de financer les travaux prévus dans le parking République ;
- d'opérations comptables comprenant 83 K€ provenant de la section d'exploitation, et de 135 K€ de dotation aux amortissements.

✓ Les dépenses :

Il est inscrit pour 2024, des travaux à hauteur de 20 K€ pour le remplacement des caméras analogiques en numériques. Cette dépense sera financée par une subvention d'équipement versée par le budget général.

Il y a aussi 5 K€ d'enveloppe pour l'acquisition de matériel et l'amortissement annuel de subventions pour 213 K€.

❖ DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Ce budget annexe des parkings aménagés ne comptabilise aucun encours de dette au 1^{er} janvier 2024. De même, aucun emprunt n'est prévu au BP 2024.

V. LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC REPUBLIQUE GAMBETTA

Ce budget annexe créé au 1^{er} janvier 2023 retrace l'ensemble des mouvements financiers relatifs aux opérations d'aménagement d'une ZAC située sur le tènement République Gambetta, gérés en régie et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce budget est assujéti à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire. Ainsi, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (comptes 211 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement (ou ZAC) n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

Le projet de budget primitif 2024 se présente comme suit :

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2024
Recettes	1 080 000
<i>Opérations d'ordre de constatation du stock final</i>	<i>1 080 000</i>
Dépenses	1 080 000
Etudes et prestations	100 000
<i>Opérations d'ordre de constatation du stock initial</i>	<i>980 000</i>

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2024
Recettes	1 080 000
Avance du Budget Général	100 000
<i>Opérations d'ordre de constatation du stock initial</i>	<i>980 000</i>
Dépenses	1 080 000
<i>Opérations d'ordre de constatation du stock final</i>	<i>1 080 000</i>
Résultat de l'exercice	0

Il est inscrit au BP 2024 la continuité des prestations pour 100 K€, financés par une avance du Budget Général, et les opérations d'ordre concernant les stocks (stock initial + stock final).

PARTIE 3 – RATIOS FINANCIERS ET DETTE

I. INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune sont obligatoires et prévues au 1^o du troisième alinéa de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Roanne - BP 2023	Roanne - BP 2024	Moyennes nationales*	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 174,95	1 210,50	1 299,00	😊
Produit des impositions directes / population	620,45	657,76	719,00	😊
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 360,24	1 415,31	1 494,00	😐
Dépenses d'équipement brut / population	632,38	688,75	344,00	😊😊
Encours de dette / population	395,51	518,63	1 006,00	😊😊😊
DGF / population	205,06	204,37	198,00	😊
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,88%	58,37%	61,60%	😊
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88,75%	87,94%	93,60%	😊
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,49%	48,66%	23,10%	😊😊😊
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	29,08%	35,64%	67,40%	😊😊😊

*Source : « Les collectivités locales en chiffres 2023 »

Il est à préciser que la population prise en compte dans le calcul des ratios rapportés au BP 2024 est celle connue en 2023, car l'INSEE communique les données démographiques fin décembre de chaque année.

Comme cela a été annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, le projet de budget 2024 a pour objectif, dans un contexte économique et sociétal qui reste contraint et soumis à de fortes incertitudes, de conforter l'effort d'investissement tout en préservant la bonne santé financière de la collectivité.

Les ratios obligatoires d'analyse financières appliqués aux chiffres du BP 2024 permettent de confirmer que cet objectif peut être atteint. En effet, on constate notamment à travers l'analyse de ces ratios que :

- La hausse des dépenses de fonctionnement reste contenue et en deçà de la moyenne de la strate, malgré l'inflation et l'augmentation des charges de personnel,
- Le budget consacré aux dépenses d'équipement est en hausse de BP à BP et est plus de 2 fois supérieur à la moyenne de la strate,
- L'encours de dette est aussi en hausse (36,64 % des Recettes de fonctionnement) mais reste très éloigné de la moyenne nationale (67,40% des RRF).

II. SYNTHÈSE DE LA DETTE TOUS BUDGETS AU 1ER JANVIER 2024

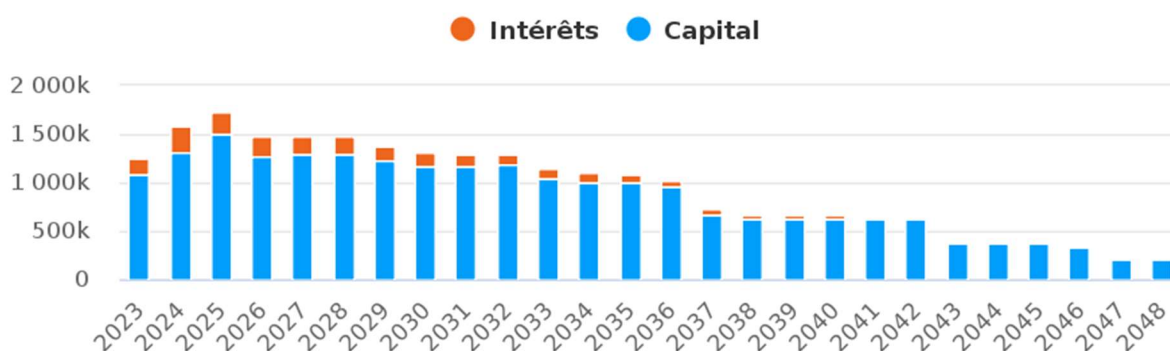
La dette de la ville de Roanne, tous budgets confondus, se présente comme suit au 01/01/2024 :

Éléments de synthèse	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Budget Général	13 663 514,39 €	17 730 879,82 €
Budget Service Funéraire Public	200 000,00 €	133 333,32 €
Budget Crématorium	210 000,00 €	195 000,00 €
Total tous budgets	14 073 514,39 €	18 059 213,14 €
Taux moyen	1,10 %	1,41 %
Durée résiduelle moyenne	17 ans et 3 mois	18 ans et 9 mois
Durée de vie moyenne	8 ans et 11 mois	9 ans et 7 mois

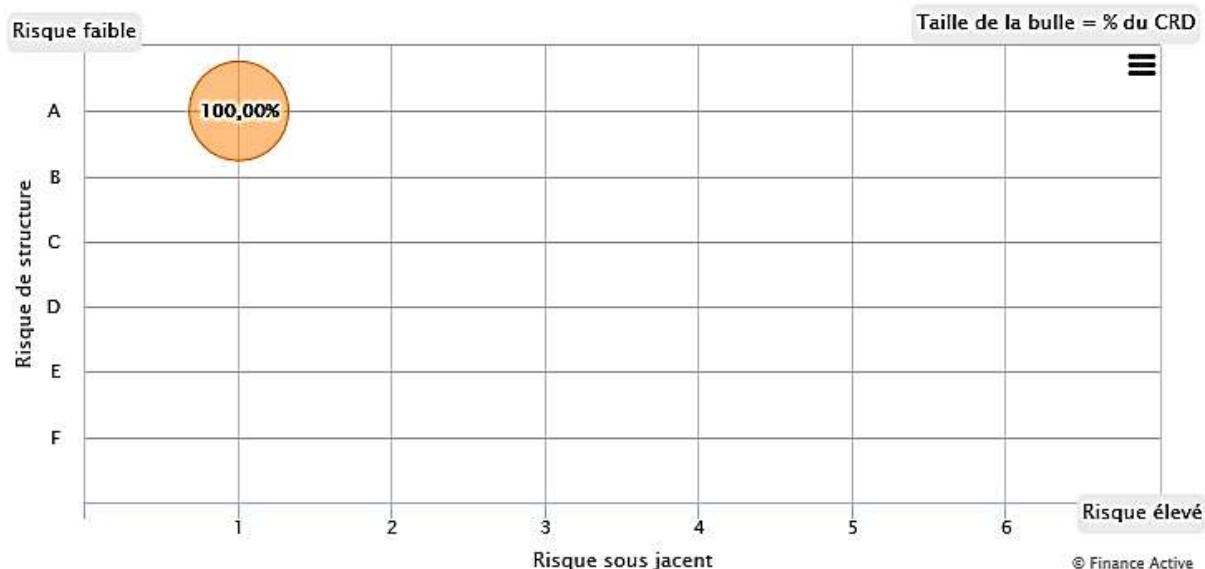
Elle se caractérise par :

- **Un encours en augmentation mais restant très faible : 504 €** par habitant pour le **budget général** (moyenne strate 2022 : 995 €/hab. – *Source DGCL Comptes des communes 2022*)
- **Un taux moyen de 1,42 %** pour le **budget général** (moyenne strate 2022 : 2,27 % - *Source Finance Active*)

Le profil d'extinction du capital restant dû, **tous budgets confondus**, se présente comme suit, hors nouveaux emprunts 2024 :



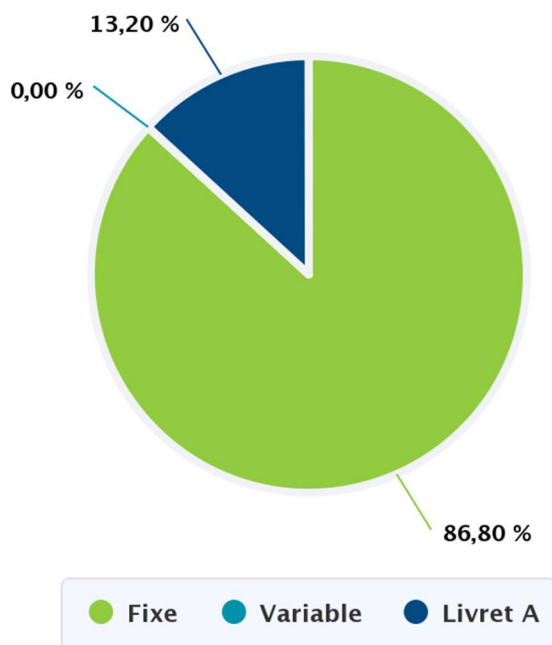
Il s'agit d'une dette sans aucun produit toxique ; 100% de l'encours est classé en risque faible sur la charte de GISSLER.



Source Finance Active

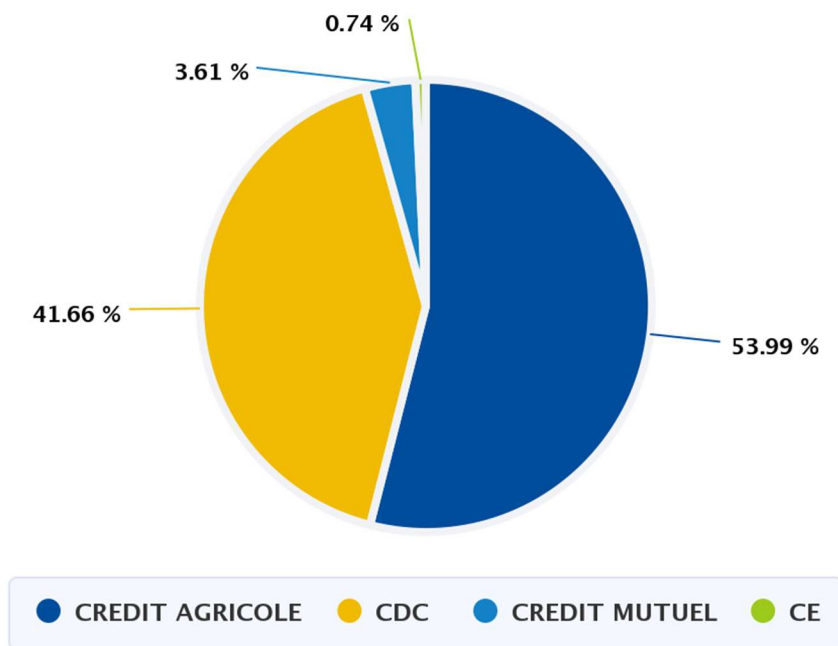
La répartition de la dette tous budgets confondus par type de taux est la suivante :

Type	Encours au 01/01/2023	Encours au 01/01/2024
Fixe	11 251 225,19 €	15 675 269,95 €
Variable	0,00 €	0 €
Livret A	2 822 289,20 €	2 377 068,19 €
Total dette tous type	13 873 514,39 €	18 059 213,14 €

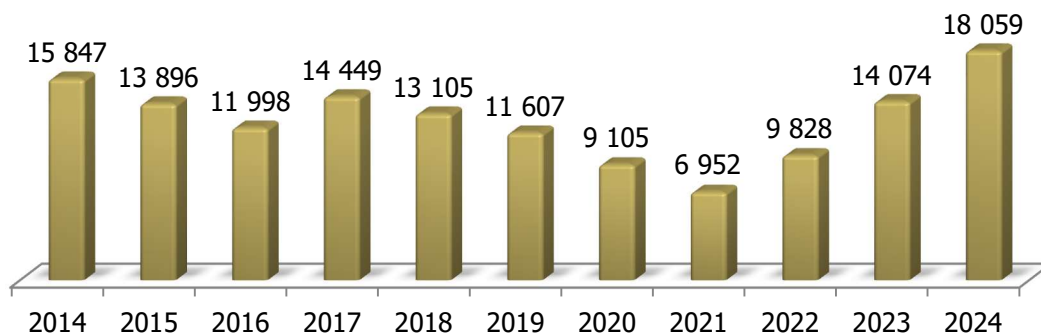


L'encours par prêteur se répartit de la façon suivante :

Prêteur	CRD au 01/01/2023	CRD au 01/01/2024
Crédit Agricole	4 937 500,00 €	9 750 000,00 €
Caisse des Dépôts et Consignations	8 218 911,36 €	7 523 564,58 €
Crédit Mutuel	717 103,03 €	652 315,24 €
Caisse d'Épargne	200 000,00 €	133 333,32 €
Total dette tous budgets	14 073 514,39 €	18 059 213,14 €



Encours de la dette au 1er janvier tous budgets confondus en K€



III. LES EMPRUNTS GARANTIS

Pour faciliter la réalisation de logements sociaux, d'acquisition ou de travaux d'intérêt général sur le territoire, la Ville de Roanne peut être appelée à garantir des emprunts. Cette procédure consiste à accorder sa caution et garantit au prêteur le remboursement en cas de défaillance de l'emprunteur.

Au 1er janvier 2024 l'encours de dette garantie s'élève à 50 283 K€, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Montant de l'encours 01/01/2023	Montant de l'encours 01/01/2024
OPHEOR	34 252 083 €	33 360 306 €
CITE NOUVELLE	11 986 438 €	11 451 092 €
FOCH SULLY	4 000 000 €	4 000 000 €
SCI LES PIERRISSES	251 696 €	227 430 €
OGEC ST PAUL	71 554 €	61 001 €
ADOMA	98 566 €	94 089 €
SCI RUE MARX DORMOY	24 153 €	21 037 €
OPERATEUR NATIONAL DE VENTE	692 554 €	644 583 €
SCI ESPACE SANTE ROANNE	448 773 €	423 510 €
TOTAL	51 825 816 €	50 283 047 €